

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 01826

Numéro SIREN : 477 967 772

Nom ou dénomination : 4 SAISONS DE BEAUTE

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2024 sous le numéro de dépôt 3896

GROUPE
J.TRIAL



ariane
compta

CRÉATION D'ENTREPRISE
COMPTABILITÉ
EXTERNALISATION DE LA PAIE
RESSOURCES HUMAINES
GESTION
ÉVALUATION D'ENTREPRISE
FISCALITÉ
CONSEIL JURIDIQUE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

04 67 20 12 22
info@arianecompta.com

1 rue des chevaliers de Malte
Palais Castilhon bât C - Port Arianne
34970 Lattes

arianecompta.com

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

EURL 4 SAISONS DE BEAUTE

49 GRAND RUE JEAN MOULIN
34000 MONTPELLIER

SARL au capital de 148 000€ - RCS Montpellier N°431 277 185 - N° Siret 431 277 185 00010 - Code APE 6920Z
Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Montpellier.
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **EURL 4 SAISONS DE BEAUTE** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 56 978 euros

Chiffre d'affaires : 25 131 euros

Résultat net comptable : -7 942 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à LATTES

Le 03/04/2023

Signature

SARL ARIANE COMPTA

GIMENEZ Aurélie


copie certifiée
Conforme à l'original

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	906	730	176	478
	Fonds commercial (1)	40 189		40 189	40 189
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 417	1 197	2 219	2 708
	Autres immobilisations corporelles	10 969	8 595	2 374	
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		55 480	10 522	44 958	43 374
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	2 116		2 116	2 968
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 340	639	5 701	6 098
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	946		946	13 183
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	2 719		2 719	11 579
	Charges constatées d'avance	537		537	600
	TOTAL (III)	12 659	639	12 020	34 428
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		68 139	11 161	56 978	77 803

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 000	3 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	44 546	41 903
	Résultat de l'exercice	(7 942)	2 643
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	39 905	47 846
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		13
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 788	10 000
	Emprunts et dettes financières divers (3)	6 528	7 783
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	884	11 754
	Dettes fiscales et sociales	507	406
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	368	
	Total des dettes	17 074	29 956
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	56 978	77 803
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(7 941,56)	2 643,04
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	17 074	29 956
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2022	31/12/2021
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	6 191	6 191	7 271
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services et Travaux)	18 940	18 940	16 934
	Montant net du chiffre d'affaires	25 131	25 131	24 204
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation			7 896
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		1 459	4 139
	Autres produits		1	7
	Total des produits d'exploitation (1)		26 591	36 246
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		3 915	5 205
	Variation de stock		1 216	1 961
	Achats de matières et autres approvisionnements		1 359	856
	Variation de stock		852	(2 749)
	Autres achats et charges externes		23 320	21 873
	Impôts, taxes et versements assimilés		1 389	731
	Salaires et traitements			6 000
	Charges sociales du personnel			
	Cotisations personnelles de l'exploitant		1 041	(1 881)
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations		1 265	790
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations			
	- sur actif circulant		639	1 459
	Dotations aux provisions			
	Autres charges		2	6
	Total des charges d'exploitation (2)		34 998	34 251
RESULTAT D'EXPLOITATION			(8 407)	1 995



Compte de Résultat 2/2

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		(8 407)	1 995
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	5
	Total des produits financiers	1	5
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	83	37
	Total des charges financières	83	37
RESULTAT FINANCIER		(83)	(31)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(8 490)	1 964
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	548	450
	Total des produits exceptionnels	548	450
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		(229)
	Total des charges exceptionnelles		(229)
RESULTAT EXCEPTIONNEL		548	679
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		27 140	36 702
TOTAL DES CHARGES		35 082	34 059
RESULTAT DE L'EXERCICE		(7 942)	2 643

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/ 12/ 2022

LIASSE FISCALE

copie certifiée
conforme à l'original



Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code Général des Impôts)IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012022
et clos le 31122022Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "règle normal" ☐
Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐ (cochez la ou les cases correspondantes)
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage ☐ (entreprises de transport maritime)Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE DE MOSSON
40 RUE DE LOUVOIS
CS 20978
34187 MONTPELLIER CEDEX 4

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:

A IDENTIFICATION

EURL 4 SAISONS DE BEAUTE
49 GRAND RUE JEAN MOULIN

Identification du destinataire

34000 MONTPELLIER

651

326952

47796777200013

Insp./IFU

N° dossier

N° Siret

B DIVERS

Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Institut de beauté

le téléphone : 04 67 60 50 51

Personne inscrite au répertoire des métiers, (cochez la case) ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Col. 1

Col. 2

1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)

2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)

- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu

à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ①

revenus nets exonérés (a - b)

- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu

a

b

c

d

Total c + d

3 Total

4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②

4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %

4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)

- Quote-part de subventions d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies

g

e

f

5 Plus-values taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③

à long terme différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-I du CGI) ④

à court terme et à long terme exonérées ⑤

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑥

à long terme imposables au taux de 12,80 %

dont plus-value à court terme exonérée (art. 151 septies, 151 septies A et 238 quinquies)

6 Exonérations et Abattements

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ZRR art 44 quinquies ☐Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies ☐Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 sexies A ☐Autres dispositifs ⑦ ☐ZFU art. 44 octies et 44 octies A ☐Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,80 %

sur le bénéfice professionnel

Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7 BIC non professionnels (2031 BIS suite) ⑧

a - Bénéfice

b - Déficit

Dont les plus-values

Plus-values à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (art. 39 duodecies)

Plus-values nettes à long terme imposables à 12,80 %

Dont les moins-values

Moins-values à court terme (art. 39 duodecies)

Exonération ou abattement pratiqué sur le bénéfice non professionnel (art. 44 sexies et suivants)

8 Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

ECF ☐ Désignation du prestataireCGA/OMGA ☒ Viseur ou certificateur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

Cabinet ARIANE COMPTA
PALAIS CASTILHON BATIMENT C1 RUE DES CHEVALIERS DE MALTE
34970 LATTES

0467201222

- Conseil :

- CGA/OMGA, viseur ou certificateur conventionné :

N° d'agrément 101340

CGA LR
BP 41237 661 RUE LOUIS LEPINELE MILLENAIRE - Immeuble APEX
34011 MONTPELLIER CEDEX 01

A LATTES le 03042023

Signature et qualité du déclarant

MME MALAQUIN

GERANTE

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 bis
(2023)

Désignation de l'entreprise : **EURL 4 SAISONS DE BEAUTE**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122022

D REPARTITION DES BENEFICES ET DES DEFICITS DES SOCIETES (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann.III au CGI).

(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Raison sociale, Siren, Adresse des associés personnes morales				Quote-part du bénéfice ou du déficit		Quote-part des plus-values imposables au taux réduit	
Nom, Prénom, SPI, Adresse des associés personnes physiques			Gérant	Date et lieu de naissance	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non- professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
MALAQUIN	MARYSE	0644242683455	X	20051968	(7 027)		
10 RUE MARCEL PALAT				34 MONTPELLIER			
34560 POUSSAN				FRANCE			

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année

IMPOT SUR LE REVENU
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2031

N° 2031 Bis (SUITE)
(2023)

Désignation de l'entreprise : **EURL 4 SAISONS DE BEAUTE**

et date de clôture de l'exercice :

(A ne remplir que sur les exemplaires en continu)

31122022

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles^① elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067.

Montant des : { Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés figurant dans les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*) (*) A remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé.

Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031 une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'éta lon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

EURL 4 SAISONS DE BEAUTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 49 Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 477967772

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois,
Le 30 juin,
A 18 heures,

Madame Maryse GUIRAUD,
demeurant 10 Rue Marcel Palat 34560 POUSSAN,

Propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
société EURL 4 SAISONS DE BEAUTE,

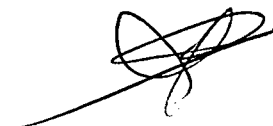
Associée unique et seule gérante de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérante de la Société, Madame Maryse GUIRAUD, associée unique, a établi
et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre
2022.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 7 942.00 euros de la manière suivante :

déficit de l'exercice	7 942.00 euros
Affecté au compte report à nouveau débiteur	7 942,00 euros

TROISIEME DÉCISION

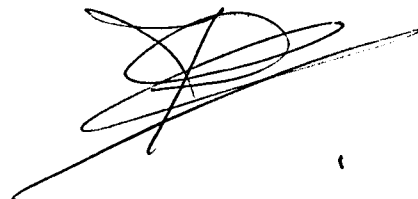
L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Maryse GUIRAUD



EURL 4 SAISONS DE BEAUTE
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 49 Grand Rue Jean Moulin
34000 MONTPELLIER
RCS MONTPELLIER 477967772

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 Décembre 2022

L'associée unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 7 942.00 euros de la manière suivante :

Déficit de l'exercice	7 942.00 euros
Affecté au compte report à nouveau débiteur	7 942.00 euros

Certifié conforme
La Gérance

